

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 13 septembre 2018

L'An Deux Mil Dix-huit, le jeudi treize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente : Mme Yveline LEPESQUEUR.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h39.

Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2018.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 19 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'intention d'aliéner.

Parcelles AB n°12, rue du Gué, et AB n°63, 5 rue du Pont Romain : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préemption.

Parcelle B n°460, Le Bois de la Prieuré : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à son droit de préférence.

Monsieur Thierry GAUTIER rejoint la séance à 19:50.

Mise à jour des délégations de signature aux Adjointes.

Pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, notamment pendant les périodes de congés, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va mettre à jour les arrêtés de délégation de fonction aux Adjointes.

Réparation ou remplacement du véhicule du service technique.

Le véhicule du service technique communal est immobilisé au Garage du Centre depuis plusieurs semaines.

Après étude du devis, d'un montant de 3 024.95 euros T.T.C., pour les travaux nécessaires à sa remise en état, le Conseil Municipal décide de faire procéder aux réparations et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Construction d'un nouveau Jardin du Souvenir au cimetière communal.

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dispersion de cendres et d'un défaut de conception, le Jardin du Souvenir actuel est saturé et doit donc être clôturé et scellé.

Madame le Maire propose de consacrer un emplacement contigu pour la création d'un nouveau jardin du souvenir, conforme à la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'urgence de la situation puisque le jardin actuel ne peut plus être utilisé, un devis a été demandé à l'entreprise de Pompes Funèbres COLLET SAS de Beaumont-sur-Sarthe.

Après l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité la clôture de l'ancien jardin du souvenir et la création d'un nouveau à l'emplacement présenté ;
- décide de retenir la proposition de l'entreprise de Pompes Funèbres COLLET SAS de Beaumont-sur-Sarthe d'un montant de 3 134.00 €.

Extension du réseau d'assainissement à La Croix Verte.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif à La Croix Verte. Elle rappelle que ces travaux sont préconisés dans le Schéma Directeur d'Assainissement, établi en parallèle du Plan Local d'Urbanisme, et approuvé le 14 décembre 2017 après enquête publique.

Les travaux consistent en l'extension du réseau de collecte des eaux usées route de Bèlevent (parcelle ZN n°31) et rue de la Croix de Pierre (parcelles ZN n°34, 132 et 133).

Concernant la maîtrise d'œuvre, la commune bénéficie de l'assistance d'un technicien de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution de ces contrats et la réception et le parfait achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser les travaux décrits ci-dessus pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées et donne son accord sur le projet technique et financier ;
- décide de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE ROUTE, d'un montant de 41 436.87 € T.T.C. ;
- décide qu'une participation d'un montant de 2 500,00 euros sera demandée aux particuliers pour les branchements d'assainissement, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11 février 2010,

Questions diverses.

- Construction d'un atelier communal : l'architecte, Monsieur LUBIN, travaille sur le permis de construire.

- Aménagement de la rue de l'Église : les travaux sont terminés et leur réception a eu lieu le 30 août 2018.

Les élus ont constaté que les bancs ont déjà été dégradés de même que le revêtement ocre du parvis de l'Église. Pour protéger ce dernier, ils envisagent de mettre en place une chaîne afin d'empêcher le passage des véhicules et de mettre en place un panneau « voie sans issue ». Des jardinières seront en outre replacées devant le n°11 de la rue de l'Église afin que les véhicules ne montent sur le trottoir pour faire demi-tour.

Concernant la peinture des portes de l'Église, le Conseil Municipal demande d'abord qu'un devis soit établi pour le plaquage de la grande porte.

- Commémoration du 11 novembre : Une messe sera célébrée à 11h00 en l'Église de Maresché. Suivront le défilé jusqu'au cimetière, puis le vin d'honneur à la salle polyvalente. Le repas des Anciens aura lieu à 13h00 aux Trois Colombes.

- Rentrée scolaire : la rentrée s'est bien passée à l'école ainsi qu'au restaurant scolaire, le nombre d'enfants est stable. Le jour de décharge de la directrice est le vendredi : elle sera présente le matin ou l'après-midi sur le site de Maresché.

Madame le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal que Mme RIO a demandé à être déchargé du secrétariat du SIVOS : son contrat actuel se termine le 31 décembre 2018.

- Salle polyvalente : la salle où sont entreposées les tables et les chaises a été carrelée et repeinte. Un placard a été installé pour ranger la vaisselle. La cuisine est elle aussi en cours de rénovation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 16 octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h35.